



Réunion de Conseil Municipal

Séance 31 août 2015

Présents : Michel ARNOULD, Bernard DE MEYER, Éric HENNION, Anne-Marie FAUQUEUX, Jean Maurice METAYER, Sandrine LUBERDA, Françoise BURTIN, Pascal FLATRES, Maud HAMIEAU, David SILLE, Stéphane DUJARDIN, Dominique TAISNE, Gérard POHU.

Absents : Alison GOURDIN, Roger SALIGOT.
Pouvoir d'Alison GOURDIN à Sandrine LUBERDA.

Secrétaire de séance : Stéphane DUJARDIN.

Date de convocation : 21 août 2015

Lecture et approbation du compte rendu précédent.

Ordre du jour :

N° 1/2015-08-31

Accord local : représentation des communes au sein de l'assemblée communautaire (14 voix pour)

A l'unanimité, l'ensemble du conseil municipal approuve la représentation des communes au sein de la communauté sur la base de l'accord local.

N° 2/2015-08-31

Renouvellement de la taxe d'aménagement (14 voix pour)

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le maintien du taux de la taxe d'aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire.

N°3/2015-08-31

Participation centre aéré (14 voix pour)

M. le Maire demande de confirmer la participation de la commune aux frais liés aux centres aérés dans les conditions énumérées ci-dessous :

- 20 jours maximum (5 jours x 4 ou 1 semaine x 4)
- de 4 à 12 ans
- en centre aéré uniquement (pas en stage de découvert ou sportif)

Il demande de fixer le montant de la participation qui sera reversé aux familles de Monchaux/ Ecaillon. Le Conseil municipal valide le remboursement de 10€ par semaine et par enfant qui sera calculé au besoin au prorata temporise.

N°4/2015-08-31

Demande de subvention : secours populaire (1 voix pour, 13 voix contre)

Le secours populaire lance un appel : solidarité pour les enfants, les familles grecques.

A la majorité contre, le conseil municipal refuse le versement de subvention à cette association.

N°5/2015-08-31

Communication rapport annuel d'activité de Valenciennes métropole

Monsieur le Maire informe le Conseil que les documents relatifs au CA 2014 et budget 2015 ont été fournis par Valenciennes Métropole et sont disponibles.

Aucune remarque n'est faite.



Le Maire,
Michel ARNOULD.